

MÂLAY LE PETIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 janvier 2023

MEMBRES EN EXERCICE : 10 - PRESENTS/REPRESENTES : 9

Présents : Mme Danielle POUTHÉ Maire, Mme Nicole VINCENT 1^{ère} adjointe, M. Stéphane MANZONI 2^{ème} adjoint, M. Jean-Pierre PALSON 3^{ème} adjoint, M. Philippe BOURCIER, Mme Claudette COLLOT, Mme Anne-Marie LOPEZ, M. Sébastien MISSAULT, Mme Annie ROMANIW conseillers

Absente excusée : Mme Martine ROSSIGNOL

Secrétaire de séance : Nicole VINCENT

L'an deux mil vingt-trois,
le 20 janvier à vingt heures,
le Conseil Municipal de la commune de Mâlay-le-Petit, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme POUTHÉ Danielle, Maire de la Commune.

2023/08/8.8.5 : MISE EN PLACE D'UN NICOIR POUR CHOUETTES EFFRAIES.

Nous avons eu vendredi 06 janvier 2023 la visite de Mr Didier Duchesne, président de l'association sénonaise CPN Réveil Nature.

Il nous a présenté les actions et les projets de l'association CPN concernant les chouettes effraies et nous a sensibilisé sur l'importance de les accueillir et de les protéger.

Pour ce faire, il propose de venir installer dans l'Église un nichoir pour que les chouettes effraies s'y installent et s'y reproduisent.

Le coût d'installation de ce nichoir sera de 80 € à la charge de la commune. L'entretien du nichoir sera pris en charge par l'association comme le prévoit la convention.

Une documentation a été fournie aux membres du Conseil pour pouvoir en débattre.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :

DECIDE

- **Accepte** l'installation d'un nichoir dans l'Église
- **Autorise** Mme Le Maire a signé la convention et tout document s'y rapportant,
- **Dit que** cette dépense sera inscrite au budget 2023.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

VOTE	POUR	CONTRE	BLANC
	9	0	0

Secrétaire de Séance

Nicole VINCENT



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Danielle POUTHÉ

